

Troisième rencontre du « Conseil des Marais » **le vendredi 5 septembre**

Discours introductif de Jean-Claude Beaulieu, Président

Nous voici donc en train de vivre ensemble ce troisième conseil des marais atlantiques et mes pensées vont vers Hubert de Grandmaison qui nous a invité à préparer le Conseil des marais à Machecoul l'année dernière. Il est en convalescence après une année particulièrement critique et nous nous réjouissons de sa meilleure santé et lui souhaitons prompt rétablissement.

Hier après midi, nous avons travaillé en atelier pour renforcer notre capacité à dire et faire reconnaître les marais atlantiques tant localement que sur un plan national ou européen. Nous allons partager dans chacune des tables rondes de la journée ce temps de réflexion stratégique, par famille d'acteurs. L'objectif proposée cette année est d'explorer les conditions et les moyens d'une action commune dans trois domaines qui concernent de près les marais : l'entretien du réseau hydraulique, la nature et la valorisation économique des marais. Ces actions communes se construisent localement en fonction de l'histoire des collectivités et de leurs marais, mais elles doivent également être reconnues aux niveaux décisionnels nationaux et européens. Cette étape ne va pas de soi et, le Forum des Marais Atlantiques peut être un lieu où des synthèses construites peuvent être transmises à ces niveaux décisionnels. Nous plaçons bien évidemment toute notre réflexion dans le champ du développement durable.

.... Johannesbourg puis Australie

Il est vrai que tous, nous avons chacun nos propres implications dans le devenir des marais. Il s'agit lors du Conseil des Marais de reconnaître cette diversité et à partir d'elle de formuler ensemble certains objectifs communs à tous, pour les marais atlantiques. Les marais ont plusieurs atouts pour se positionner en territoire vivants, créatifs dans une Europe qui s'élargit à l'Est et se concentre dans ses espaces urbains. Leur position stratégique, l'originalité de leur nature, l'attachement des hommes qui les mettent en valeur nous mobilisent pour construire des territoires d'excellence.

Avant d'ouvrir la première table ronde, je vais vous retracer brièvement les différentes actions que l'équipe technique et le comité syndical du Forum des Marais Atlantiques ont mis en œuvre ces dix derniers mois.

1 Participer aux débats nationaux impliquant le devenir des marais

1.1 Préparation de la loi « affaires rurales »

Dès le mois de février, à l'initiative de Jean-Louis Léonard, nous avons réuni les parlementaires concernés par les marais pour proposer des orientations spécifiques aux zones humides dans la loi affaires rurales. Les travaux préparatoires ont mobilisé les acteurs locaux, les membres des cabinets des ministres de l'Agriculture et de ceux de l'Ecologie. Plusieurs réseaux se sont mobilisés (Chambre d'agriculture, LPO, Fédérations de Parcs Naturels Régionaux,...). Après une première proposition pour de deux articles pour le chapitre zones humide (un pour la reconnaissance du rôle des tous les acteurs dans la gestion des zones humides ; l'autre pour l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti des prairies de marais), une nouvelle proposition de plus de 14 chapitres a été transmises par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, début juin au groupe de travail parlementaire.

Cette proposition de loi, vise à prendre en compte l'agriculture de marais, avec pour objectif à court terme de sauver l'élevage de marais et à moyen et long terme le devenir des zones humides. Dans les différents textes actuels, les zones humides sont citées mais plus particulièrement dans le champ de protection de la nature ; le projet de loi prend en compte les aspects de préservation, de l'entretien et de la valorisation par l'ensemble des activités. La reconnaissance d'une gestion locale avec une implication des collectivités locales y ait insérée.

Le texte qui est dans vos dossiers est un projet en date du 3 juillet 2003 ; il se présente sous forme de 14 paragraphes qui prennent place sous le Chapitre II « Préserver et valoriser les espaces sensibles à enjeu spécifique » Sous-chapitre II.2 « Préserver et restaurer les zones humides » du projet de loi. Il a déjà fait l'objet de différentes remarques par le groupe de parlementaire lors de notre réunion du 9 juillet ; certaines pourront être formulées sous forme d'amendements lors des débats parlementaires. Je vous invite à en prendre connaissance et, lors de la troisième table ronde cet après midi à formuler vos premières remarques ou propositions.

Par ailleurs, la loi sur les risques naturels et technologiques votée en juillet concerne également les marais les marais pour les aspects traitant des risques d'inondation : elle offre des possibilités accrues pour les collectivités locales de mettre en place des zones d'expansion de crues. Vous trouverez ces extraits dans vos dossiers.

Parallèlement à la préparation du texte de loi, et à la suite du Conseil des Marais de Machecoul, nous nous sommes mobilisés pour que les mesures agri-environnementales soient bien destinées en priorité aux marais. Par ailleurs, devant la situation critique de certains éleveurs, nous avons obtenu pour les départements atlantiques une mesure exceptionnelle de continuité d'aide aux prairies naturelles de marais par le biais d'Engagement Agri-Environnementaux. Le décret d'application des EAE est paru le 28 août et les agriculteurs concernés seront moins pénalisés par les changements de procédures intervenus depuis l'année 2000 (OLAE, CTE, CAD). Je détaillerai ces propositions au début de la table ronde de l'après midi.

1.2 Débat national sur l'eau

Nous avons participé à deux commissions géographiques réunies à la demande du Ministère de l'Ecologie pour enrichir le débat national sur l'eau : la Commission Loire aval et côtiers vendéens, présidée par J.Oudin, à Nantes le 4 avril ; la Commission Charente, présidée par B.Rocher, à Cognac le 29 avril.

Ces débats nationaux ont été organisés autour de trois grands axes : l'eau et l'homme ; les milieux aquatiques ; la gouvernance et les moyens. Dans le document proposé par le Ministère, les zones humides n'apparaissent que dans les « milieux aquatiques » ce qui nous paraît insuffisant.

Nous sommes donc intervenu sur les aspects suivants :

- Il importe de reconnaître la complexité et la hiérarchie des réseaux hydrauliques de marais dans la loi sur l'eau car ils sont le siège d'efforts importants d'entretien, de gestion tant des différentes voies d'eau que des nombreux ouvrages hydrauliques. Si dans le Code Rural (L151 et suivants), seul est évoqué le « dessèchement des marais », il importe aujourd'hui d'y inscrire les travaux d'entretien régulier, la lutte contre les espèces envahissantes, la surveillance, la gestion des ouvrages, les suivis qualité et la diffusion régulière de l'information.
- Les différents responsables gestionnaires (syndicats de marais, unions, syndicats mixtes, SIAH, départements) s'organisent pour prendre en charge l'ensemble de ces réseaux. Pour mieux coordonner leurs actions, ils doivent pouvoir disposer d'outils modernes de gestion et de suivi comme le permettent actuellement les outils SIG et les bases de données numériques. Ces données peuvent se structurer autour de la base nationale des données sur l'eau (BD Carthage) qu'il faut enrichir en zone de marais tant la densité des fossés et des ouvrages est importante. Les outils et les méthodes existent ; il importe de faciliter la mise en œuvre des bases de données partagées dans chacun des territoires de marais ; la loi pourrait y contribuer.

Ces propositions ont été transmises officiellement aux secrétariats des assemblées des deux Agences de l'Eau afin qu'elles soient réellement prises en compte dans les synthèses.

Nous avons également participé à la relecture des propositions françaises pour la prise en compte des zones humides dans la mise en œuvre européenne de la Directive Cadre Eau. Ces propositions sont formalisées par la Direction de l'Eau du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable puis discutées au sein d'un groupe intergouvernemental. Vous trouverez dans vos dossiers une note explicative de ce processus, rédigée par la personne en charge du dossier au Ministère.

Il nous faudra être vigilant pour les préparations d'une future loi sur l'eau. Vous pouvez compter sur nous.

1.3 Autres démarches prospectives entreprises

- le groupe des syndicats de marais

Lors du dernier conseil des marais, le groupe des « propriétaires et membres des syndicats de marais » ont exprimé le souhait de poursuivre leur réflexion stratégique en commun. La synthèse de leurs premiers échanges ont été traduite par Hubert de Grandmaison : dépoussiérer les statuts ; créer des actions dans la transversalité ; développer de plus grosses structures ; pérenniser l'activité ; s'unir et communiquer ; coopérer avec les collectivités locales ; adapter nos structures ; respecter la nature.

Parallèlement, le gouvernement souhaite engager une réforme de la loi de 1865 sur les associations. Les associations syndicales de marais sont concernées par cette réflexion autour de ce chantier législatif qui devrait être ouvert dès 2004.

Ce groupe s'est réuni en juin et hier ; il est accompagné par Jean-Marie Gilardeau, professeur de droit rural et membre d'un bureau de syndicat de marais et Michel Lacouture, directeur de l'UNIMA. Nous souhaitons que ces syndicats continuent leurs missions et les élargissent pour prendre en compte les problèmes d'aujourd'hui.

- l'analyse des marais acquis par des acteurs « à caractère public »

Différentes collectivités (communes, communauté de communes, conseils généraux, régions) mais aussi certains établissements publics dont le Conservatoire du Littoral ou certaines associations (LPO) ou fondations (fondations pour la faune sauvage) ont engagés depuis plus de vingt ans des acquisitions de marais en vue de protéger et valoriser ces espaces.

Aujourd'hui, personne n'est en mesure de quantifier les surfaces acquises en marais ne serait-ce qu'au sein des régions atlantiques. Or ces « nouveaux propriétaires » doivent expliciter de plus en plus leurs objectifs et leurs modalités de gestion vis à vis des propriétaires plus classique (via souvent les syndicats de marais) et mais également du public. En effet, ces opérations mobilisent toutes des fonds publics et sont destinés à faire valoir un « patrimoine commun » à la nation.

Plusieurs demandes ont été formulées au Forum des Marais Atlantiques pour initier une réflexion partagée sur les modalités de gestion de ces espaces et le devenir de telles actions publiques. Une première réunion a été proposée en mai et nous avons cet été poursuivit avec l'aide d'une stagiaire, le recensement de ces espaces ; cette première synthèse quantitative vous sera présenté tout à l'heure.

Nous envisageons également d'organiser un séminaire sur ce thème en 2003. En effet au delà de l'aspect quantitatif, ces espaces offrent l'occasion d'élaborer en concertation avec des professionnels, des naturalistes, des élus, des scientifiques des projets d'entretien et de mise en valeur originaux qui peuvent par la suite servir d'exemple. Jean-Louis Frot, qui a pris cette année la présidence du CENS de Poitou-Charentes, nous présentera deux de ces sites en marais de la Seudre.

2 Faire circuler l'information

2.1 Centre de documentation

Le centre de ressources documentaires note une augmentation du nombre de demandes documentaires : 81 pour l'année 2002, 99 pour la période de janvier - août 2003.

Les demandes les plus fréquentes concernent les plantes aquatiques envahissantes ainsi que l'agriculture en marais.

Cette année nous avons mis en ligne trois dossiers documentaires composés d'une synthèse et de références bibliographiques. Les sujets choisis sont : Natura 2000 ; l'anguille en marais ; les plantes exotiques envahissantes.

Vous trouverez dans vos dossiers les deux derniers bulletins signalant les documents enregistrés au centre de documentation ces derniers mois. Christelle Boucard, notre documentaliste, se tient à votre disposition.

2.2 L'enrichissement du système d'information « acteurs – actions » en marais

Nous poursuivons la reconnaissance des acteurs et des actions en marais dans le cadre de notre système d'information. Cette année nous avons plus particulièrement porté notre attention sur la Vendée et la Charente-Maritime. Ces fiches synthétiques sont ensuite mises en consultation sur notre site web.

2.3 Les publications du Forum

Le cinquième numéro de la lettre du Forum paraît courant septembre. Je vous invite à participer à la rédaction de ces numéros et à nous faire remonter vos souhaits afin que ce vecteur d'information soit utile et pratique pour le plus grand nombre.

A la suite des séminaires que nous organisons, nous nous efforçons de retranscrire les exposés et les débats sous forme de cahiers : vous trouverez à l'accueil celui concernant le séminaire anguille de juin 2002 ainsi que le cahier technique relatant des exemples de gestion raisonnée de l'eau en marais.

Vous trouverez également les deux nouveaux fascicules de la collection « vivre en marais » :

- « Ouvrages et gestionnaires de l'eau » réalisé en collaboration avec l'UNIMA ;
- « Eleveurs de bovins sur les prairies des marais atlantiques » réalisé en collaboration avec l'INRA et la chambre d'agriculture de Charente-Maritime.

Le prochain à paraître cet hiver concernera les aquaculteurs.

Nous cherchons avec l'ensemble de ces publications à vous faire partager les points de vue des acteurs des marais et mettre en valeur leurs savoirs et leurs pratiques.

3 Apporter un appui technique et méthodologique aux gestionnaires

Nous vous proposons à plusieurs reprises tout au long de l'année des rencontres techniques : séminaires, formations et, petit à petit, une véritable communauté d'acteurs qui s'intéressent aux marais se constitue stimulant notre créativité pour le devenir de ces espaces. Vous pouvez observer sur la carte qui s'affiche la répartition des participants aux différentes rencontres que nous avons organisées en 2002.

Ces aspects plus techniques sont :

3.1 Qualité biologique des milieux aquatiques de marais

Cette année, nous nous concentrons plus particulièrement sur les marais salés. Nous préparons un guide technique avec l'aide de nombreux partenaires locaux techniques et scientifiques, afin de répondre aux besoins des opérateurs de mettre en œuvre une gestion et un entretien plus respectueux de l'environnement. Il traitera des principes généraux et particuliers devant guider la mise en œuvre de l'entretien des canaux, fossés et plans d'eau en marais salés ainsi que des méthodes d'évaluation des travaux réalisés et de suivi de l'impact de ceux-ci sur les milieux aquatiques et les milieux associés.

Nous restons à la disposition des gestionnaires dans la mise en œuvre de leurs projets d'entretien concerté.

3.2 Plantes aquatiques envahissantes

Vous trouverez dans vos dossiers les états de lieux qui ont pu être réalisés par la DIREN Pays de la Loire à partir des données de terrain des gestionnaires de marais et de rivières qui sont confrontés à ce problème. Les outils communs utilisés permettent de faire ces synthèses pertinentes.

Le séminaire sur les espèces envahissantes se tiendra en Vendée dans le marais breton à Sallertaine les 12 et 13 novembre. Le séminaire traitera aussi bien des espèces animales (ragondin, écrevisse, grenouille taureau, tortue de Floride) que végétales (jussie, myriophylle, baccharis,...). La première journée est plus particulièrement consacrée aux états des lieux et au contexte administratif et réglementaire. La deuxième journée est centrée sur les opérations de régulation (aspects organisationnels, techniques et financiers).

Nous préparons un guide technique à l'usage des gestionnaires qui précise les aspects biologiques, techniques et réglementaires : il est le fruit du travail en commun du comité régional qui comprend le Service Régional de Protection des Végétaux, les scientifiques (CEMAGREF, Faculté de Rennes,...) et les gestionnaires.

3.3 Outils cartographiques au service des marais

Cet aspect sera développé par Philippe BOUDEAU qui présentera :

- Les formations BD CARTHAGE qui ont été particulièrement appréciées
- Le Séminaire de mars 2003 sur « Outils Cartographiques au service des marais »
- Le travail que nous menons avec le CREEA sur le suivi carto des fossés à poissons en Seudre
- Les projets de cartographie numérique à l'échelle des territoires : projet test en préparation sur les marais de Rochefort Nord avec l'UNIMA et la Chambre d'agriculture et, ...toujours le dossier européen dans le cadre du programme Interreg IIIB.